

---

Complément à l'étude de potentiel archéologique  
Parc éolien de la Rivière-du-Moulin  
MRC de Charlevoix et MRC du Fjord-du-Saguenay

---



---

**Erik Langevin,  
Laboratoire d'archéologie,  
Université du Québec à Chicoutimi**

**Novembre  
2010**

---

# **1. Introduction**

Suivant le dépôt du document intitulé « Étude de potentiel archéologique. Parc éolien de la Rivière-du-Moulin, MRC de Charlevoix et MRC du Fjord-du-Saguenay » Saint-Laurent Énergies a demandé au Laboratoire d'archéologie de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) de préciser l'impact que pourraient avoir sur la variable archéologique, les travaux inhérents à la mise en place du parc éolien de la Rivière-du-Moulin.

Saint-Laurent Énergies a ainsi fait parvenir au Laboratoire d'archéologie de l'UQAC des informations quant à la localisation précise des éoliennes, les chemins d'accès, et autres structures découlant de la mise en place du parc éolien. De cette manière, il a été possible d'identifier avec plus de précision les zones réelles où la réalisation du projet pourrait avoir un impact sur la variable archéologique. Cela permet du même coup à Saint-Laurent Énergies de déterminer l'ampleur de l'inventaire archéologique qui devra être effectué préalablement à l'amorce des travaux.

Sur les cartes à l'annexe 1, sont présentées les zones à potentiel archéologique où un impact est possible considérant la localisation des infrastructures du projet. Advenant le cas où des paramètres seraient modifiés (chemins d'accès, localisation des éoliennes, etc.), un nouvel avis devra être émis.

## **2. Méthodologie**

L'exercice de documentation du domaine du parc éolien ayant été effectué lors de l'étude de potentiel initiale, il ne s'agissait ici que de reporter sur un support plus détaillé, les éléments d'information identifiés dans le document précédent.

Rappelons que la détermination du potentiel archéologique repose sur l'analyse de données archéologiques, préhistoriques et historiques, d'archives et de publications historiques, d'études paléogéographiques, géomorphologiques, géologiques, de la faune et de la flore. Ces données permettent alors d'identifier la présence de sites archéologiques déjà connus et de concevoir des modèles théoriques, constitués de caractéristiques géographiques, qui correspondent à des types de lieux ayant pu être favorisés par divers groupes humains dans un espace prédéterminé. La projection de ces modèles théoriques pour un espace donné, dans une perspective synchronique (c'est-à-dire contemporain) et dans une perspective diachronique (à des moments différents), permet de délimiter des zones à potentiel archéologique susceptibles d'avoir été occupées, utilisées, aménagées ou fréquentées par ces groupes humains, au cours des périodes préhistorique et historique.

Toutefois, la conception de modèles théoriques est dépendante de la disponibilité de données archéologiques et historiques. En cas de disponibilité restreinte, en raison de l'absence ou de la rareté des sites archéologiques, de recherches ou d'archives, ce sont des critères généraux d'accessibilité et de disponibilité de ressources qui sont utilisés afin de délimiter des zones à potentiel archéologique, exclusivement ou combinés avec les critères géographiques provenant de l'analyse des données archéologiques et historiques. C'est ainsi qu'ont été considérées les conditions suivantes : les terrasses fluviales anciennes et actuelles, les rives également anciennes et actuelles des cours d'eau et plans d'eau, les dépôts de surface bien drainés, les sources de matériaux lithiques ayant pu servir à la fabrication d'outils en pierre, les surfaces relativement planes, les lieux propices à l'exploitation de la faune aquatique et terrestre, etc. À ces paramètres discriminants, s'ajoutent ceux qui excluent les milieux irrémédiablement perturbés par les activités humaines contemporaines, les pentes trop fortes et les milieux généralement trop humides comme les tourbières et les marécages.

### **2.1 Contextualisation**

Le mandat confié au Laboratoire d'archéologie de l'UQAC consistait à évaluer, sur une base cartographique et documentaire, le potentiel archéologique préhistorique et/ou historique du domaine du parc éolien. Cette évaluation s'était faite sur un fond cartographique au 1 : 50 000.

En ce qui a trait à l'identification plus précise des zones d'impact potentielles, c'est à partir de fonds de carte 1 : 20 000 que celle-ci a été effectuée. Du coup, il a été possible de préciser la superficie de chacune des zones d'impact, de même que leur localisation précise.

### **3. Identification des zones à potentiel archéologique**

Dans son ensemble, le domaine du parc éolien couvre 15 422 ha. Les travaux de réalisation du parc éolien touchent une faible proportion de cette superficie. Les impacts sur le patrimoine archéologique ne s'appliquent dans ce contexte que sur les lieux qui montrent un certain potentiel archéologique et qui, par ailleurs, pourraient être affectés par des travaux d'excavation ou de remblayage. L'identification des chemins d'accès (existants ou à construire), des aires de travail des éoliennes, de même que les données de localisation concernant d'autres installations complémentaires ont ainsi permis de peaufiner l'étude de potentiel.

#### **3.1 Analyse des paramètres**

Sur les feuillets ci-inclus, 57 zones à potentiel archéologique sur lesquelles des impacts sont possibles ont été identifiées (tableau 1, annexe 1). Parmi ces lieux, la majorité (n=34) concerne des ruisseaux ou rivières traversés par un chemin existant (devant être réaménagé), ou un chemin à construire. Il s'agit de zones de petite superficie, soit environ 800 m<sup>2</sup> à 1000 m<sup>2</sup>. Dans neuf cas, les éventuels secteurs d'inventaire se trouvent en bordure de rivière. Ceux-là montrent en général une plus grande superficie, habituellement au-delà de 2000 m<sup>2</sup>. Finalement, 14 possibles lieux de portage ont été identifiés. La superficie de chacun ne dépasse pas les 1000 m<sup>2</sup>.

Dans l'optique où des travaux étaient entrepris à l'intérieur ou à proximité immédiate de ces zones à potentiel, celles-ci pourraient faire l'objet d'un inventaire archéologique. S'il advenait que des sites archéologiques soient découverts au cours de l'inventaire archéologique, et que ces sites soient menacés par la réalisation des travaux de construction, ils devraient faire l'objet d'une évaluation et, le cas échéant, d'une fouille archéologique.

Numéro sur la carte	Traverse de rivière (m <sup>2</sup> )	Zone riveraine (m <sup>2</sup> )	Portage (m <sup>2</sup> )
1	1 000	6 600	1 000
2	800	6 400	-
3	800	2 200	800
4	-	5 600	1 000
5	800	1 800	-
6	1 000	2 200	800
7	800	1 800	1 000
8	800	-	1 000
9	800	-	1 000
10	800	-	-
11	800	-	1 000
12	800	3 600	1 000
13	800	3 500	1 000
14	800	-	1 000
15	1 000	-	800
16	800	-	1 000
17	800	-	1 000
18	800	-	-
19	800	-	-
20	800	-	-
22	800	-	-
23	1 000	-	-
25	800	-	-
26	800	-	-
29	800	-	-
30	800	-	-
31	800	-	-
32	800	-	-
33	800	-	-
34	800	-	-
36	800	-	-
37	800	-	-
38	800	-	-
40	800	-	-
41	800	-	-
<b>Total</b>	<b>28 000</b>	<b>35 700</b>	<b>13 400</b>

**Tableau 1. Superficie des zones à potentiel archéologique**

## **4. Conclusion**

Sur la base de l'étude de potentiel effectuée au cours du printemps 2010 et en tenant compte de la localisation précise des infrastructures du projet, 57 secteurs présentent un potentiel archéologique et sont susceptibles d'être entièrement ou partiellement perturbés par les travaux de réalisation du parc éolien de la Rivière-du-Moulin.

Ces secteurs, sont répartis sur l'ensemble du domaine du parc éolien et couvrent 7,71 ha (0,05 %) de sa superficie. Pour l'essentiel, il s'agit de lieux situés en bordure de rivières ou de ruisseaux. Ce sont les chemins d'accès qui seraient responsables de la majorité des impacts potentiels sur la ressource archéologique. En ce qui a trait aux éoliennes, celles-ci, de par leur localisation, ne devraient avoir aucun impact sur la ressource archéologique.

Les cartes présentées à l'annexe 1 de même que le tableau 1 qui constitue un sommaire des secteurs devant faire l'objet d'inventaires, ont été élaborés en tenant compte de la configuration du projet transmise au début de l'automne 2010. Si l'un ou l'autre des paramètres du projet devait être modifié, il conviendrait que Saint-Laurent Énergies avise les archéologues afin de déterminer si de nouvelles zones devraient être ajoutées, ou encore retirées.



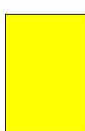



## **Annexe 1**

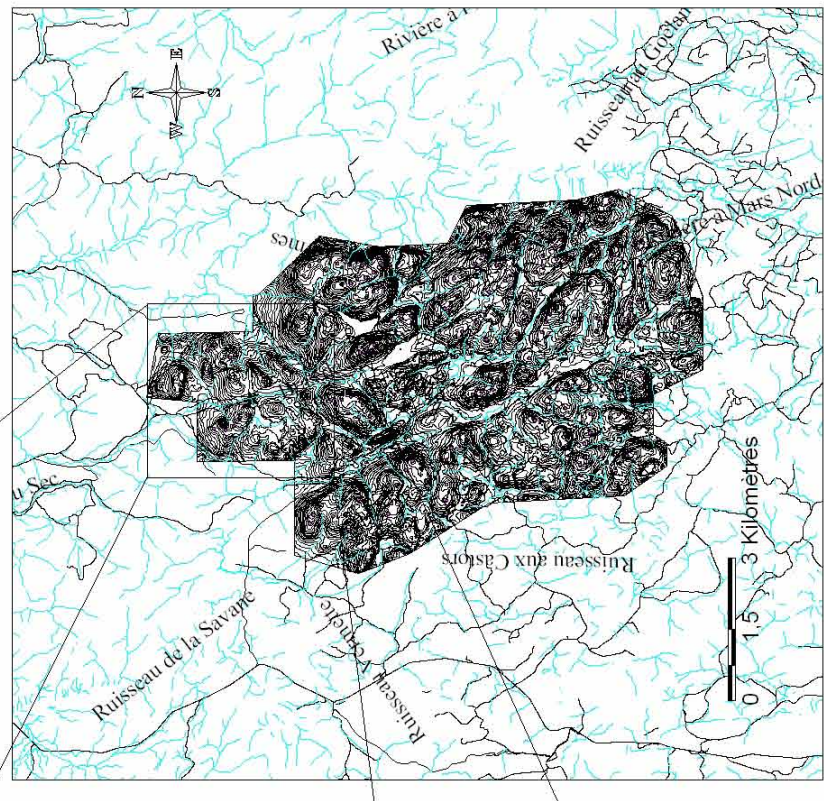
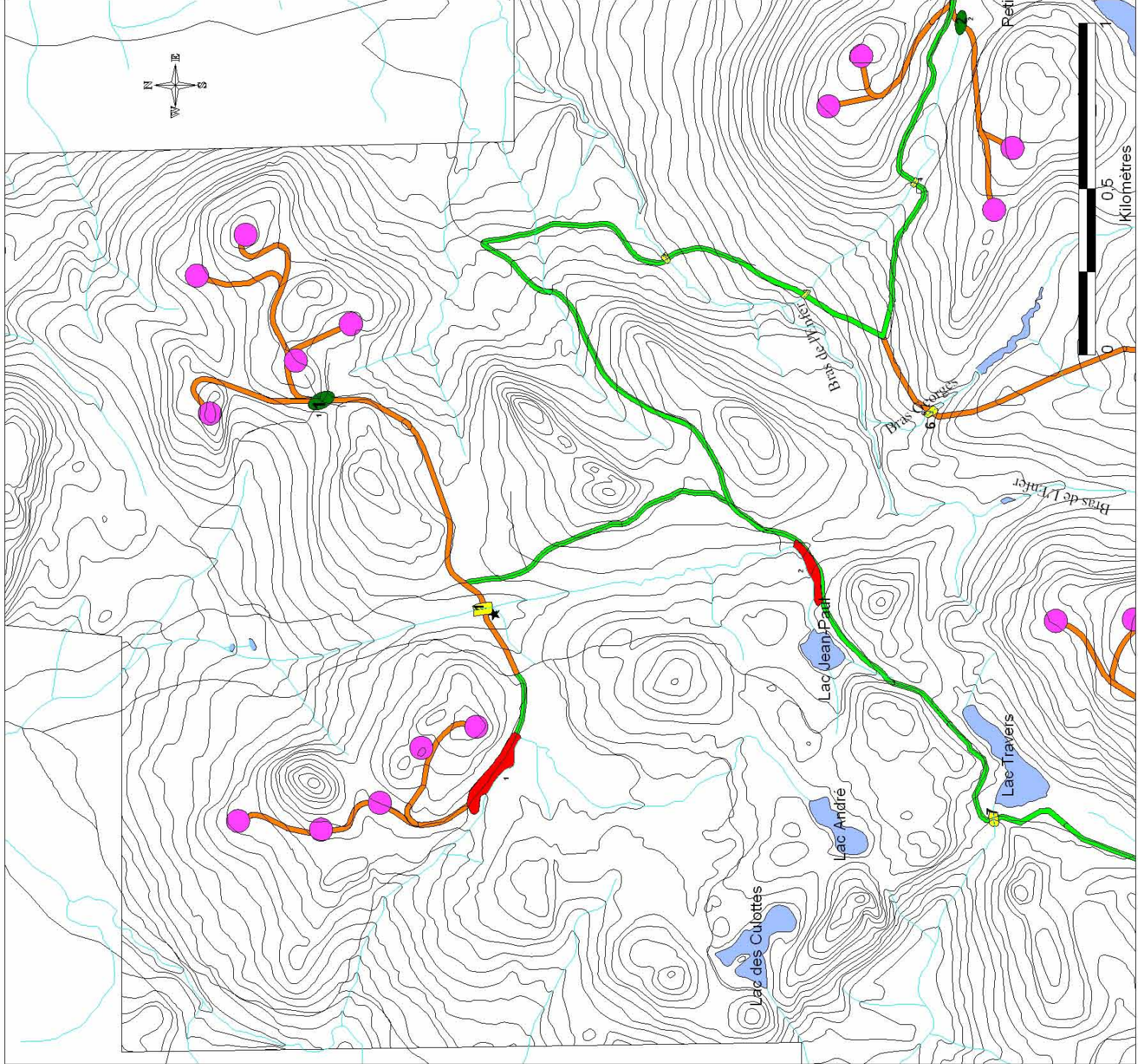
### Cartes des zones à potentiel archéologique

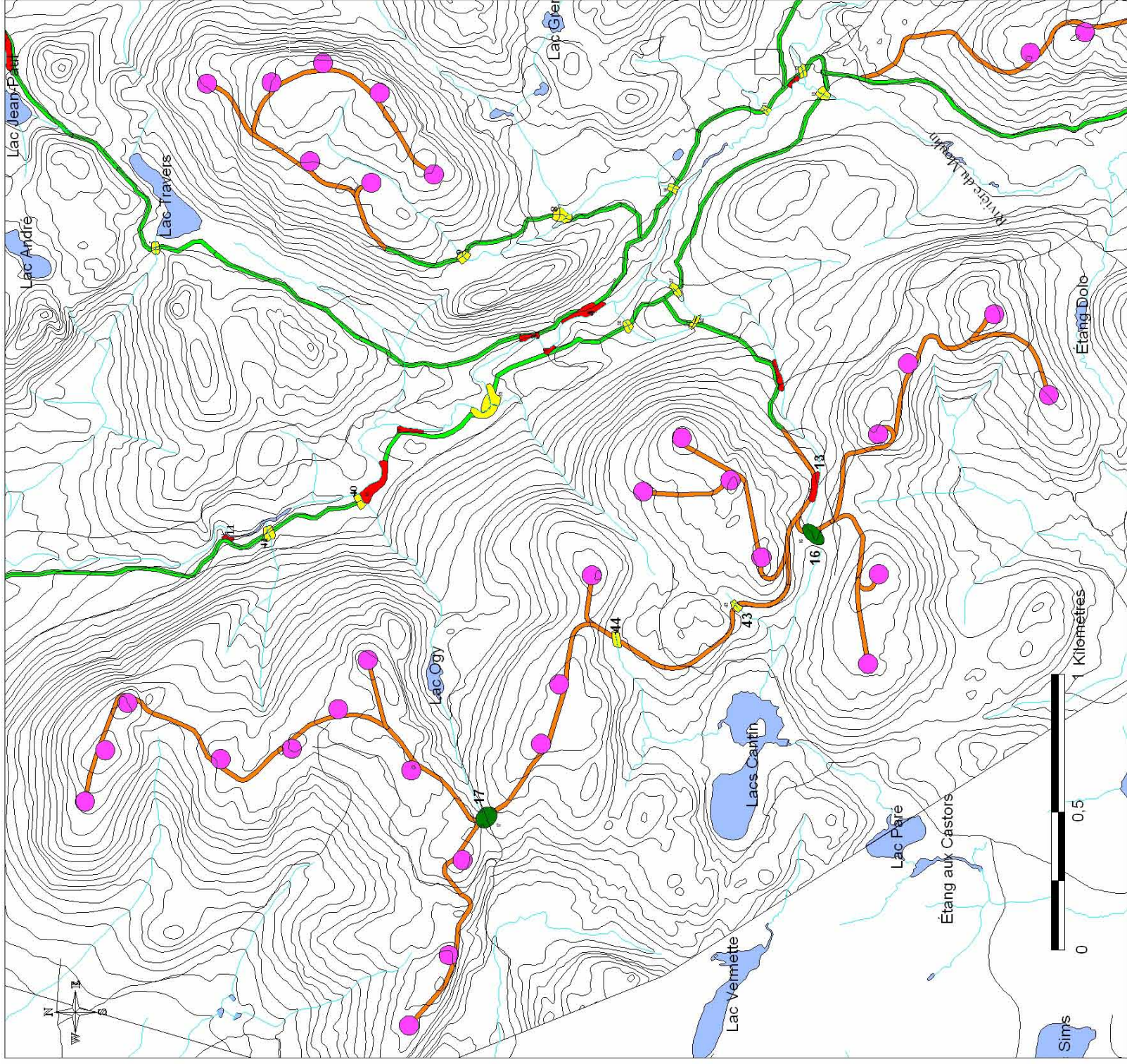
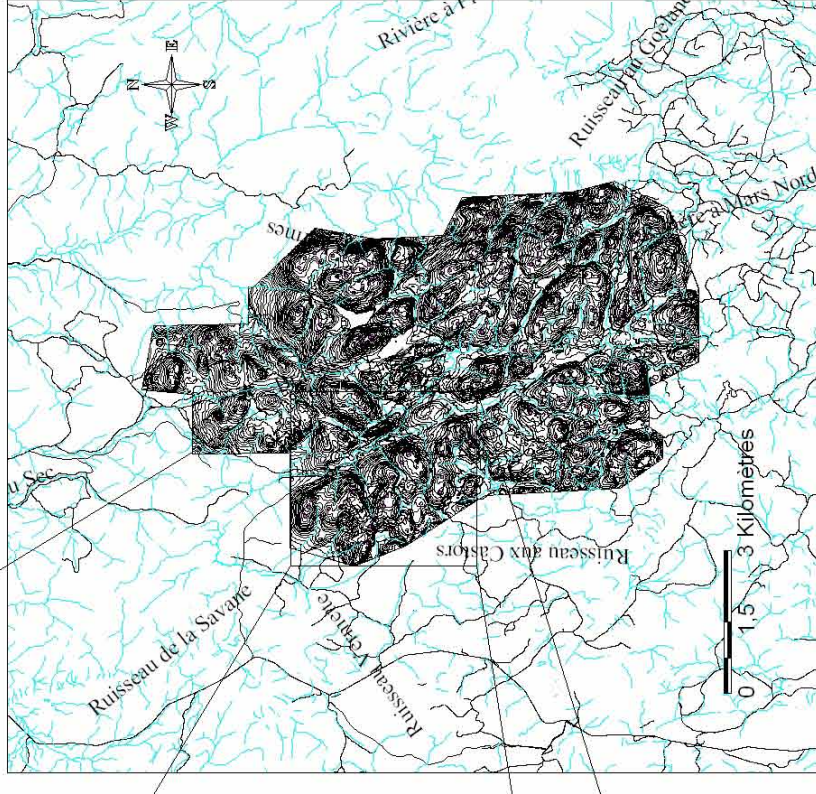




**Feuille 1**

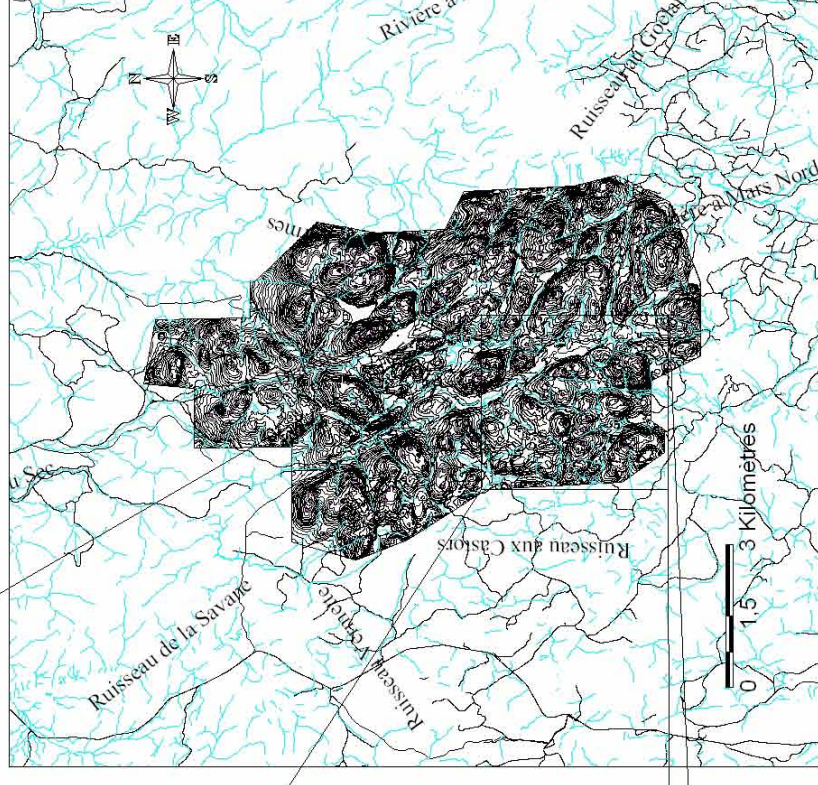
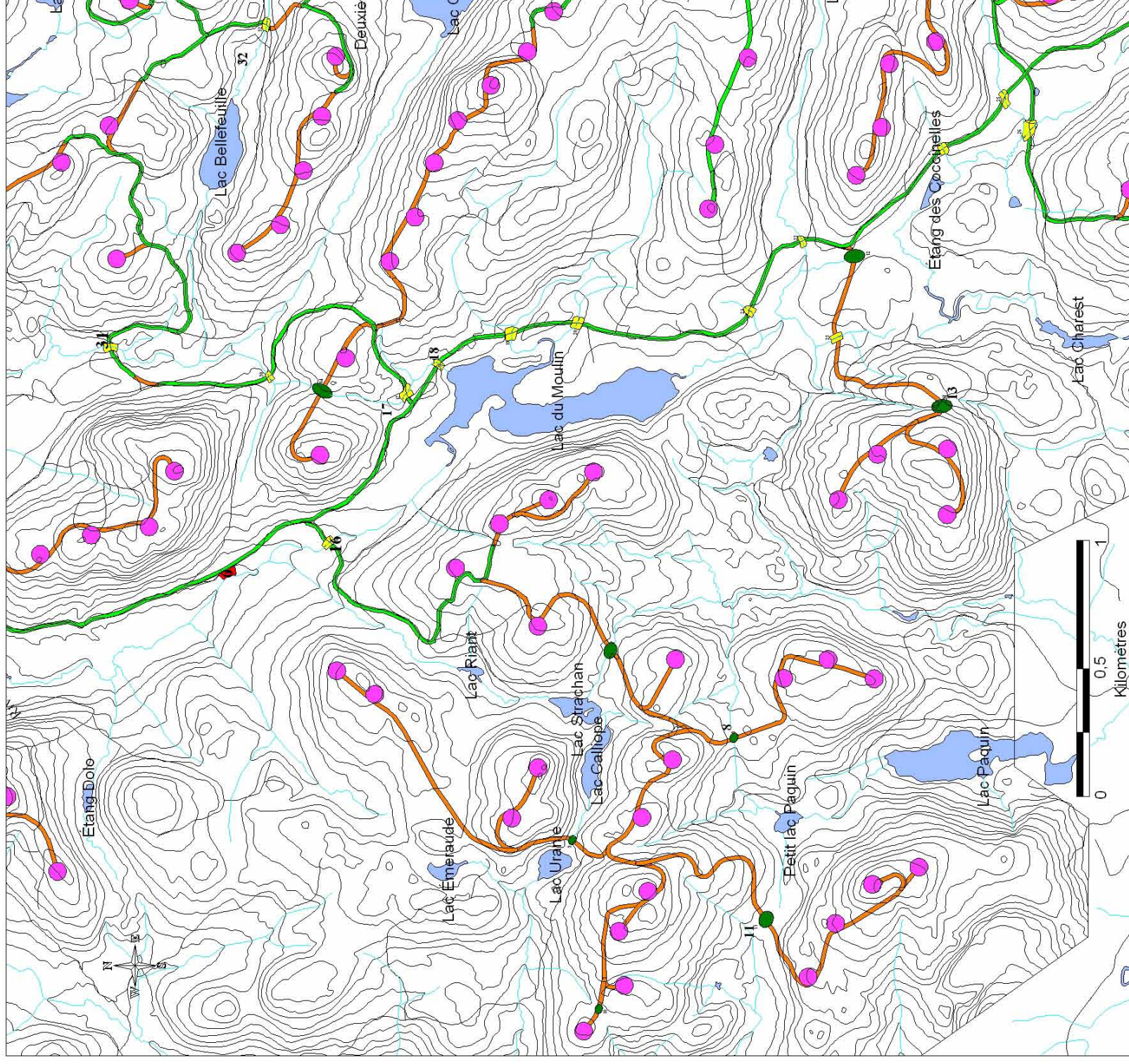
-  Éolienne
-  Potentiel archéologique (zone de portage)
-  Potentiel archéologique (traverse de rivière)
-  Potentiel archéologique (bordure riveraine)
-  Chemin existant
-  Nouveau chemin







- Éolienne**
- Potentiel archéologique (zone de portage)**
- Potentiel archéologique (traverse de rivière)**
- Potentiel archéologique (bordure riveraine)**
- Chemin existant**
- Nouveau chemin**



- Éolienne
- Potentiel archéologique (zone de portage)
- Potentiel archéologique (traverse de rivière)
- Potentiel archéologique (bordure riveraine)
- Chemin existant
- Nouveau chemin

